

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 avril 2018

**Plan rénovation énergétique des bâtiments :
toujours pas de prise en compte des enjeux climatiques**

Aboutissement d'une concertation de plusieurs mois, le Plan de rénovation énergétique a été présenté aujourd'hui par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. Ce plan, très attendu par les énergéticiens, concrétise la volonté affichée par le gouvernement de faire de la rénovation une priorité nationale. Si la rationalisation de la politique de rénovation était en effet indispensable, l'UFE déplore toutefois que la démarche d'ensemble ne soit pas optimisée en complétant la logique d'efficacité énergétique par des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

L'UFE se félicite que le gouvernement souhaite rationaliser l'ensemble des dispositifs en matière de rénovation énergétique. A cet égard, il est en effet crucial de faciliter la compréhension et l'accès aux différents types d'aides disponibles, en particulier pour les ménages en situation de précarité.

Toutefois, l'UFE regrette de ne pas trouver de cohérence entre les actions déclinées dans le plan de rénovation des bâtiments et l'atteinte de l'objectif de la neutralité carbone en 2050. Alors que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a fixé comme objectif au secteur du bâtiment de réduire ses émissions de moitié entre 2013 et 2028, la France est déjà en retard sur sa trajectoire de réduction des émissions de CO2.

C'est pourquoi,

- à l'occasion de la transformation du CITE en prime forfaitaire, l'UFE recommande d'**accroître le montant de la prime** pour les actions d'efficacité énergétique qui réduisent le plus les émissions de CO2 ;
- l'UFE rappelle que **la publication rapide du décret tertiaire est indispensable**, et préconise de **mentionner la diminution des émissions de CO2** en sus des objectifs de réduction des consommations d'énergie.

Enfin, alors qu'il mobilisera plus de 8 milliards d'euros de financement sur la période 2018-2020, l'UFE regrette aussi que les difficultés du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ne soient pas traitées.

- ⇒ Au regard du coût de ce dispositif pour les consommateurs, l'UFE juge indispensable d'effectuer **une évaluation rapide de l'efficacité réelle des CEE et de la pertinence des actions financées par les CEE**.
- ⇒ Compte tenu du manque de fiabilité du dispositif récemment observé, l'UFE appelle à **repenser le dispositif de contrôle des CEE** afin de sécuriser les conditions d'intervention des acteurs de ce mécanisme.

Contact Presse:

Léa RODRIGUE- 01.58.56.69.07 / 06.86.76.31.79

[@ufelectricite](https://twitter.com/ufelectricite)